CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC INVESTISSEMENT

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2025)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....3

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC 8

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....22

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES 28

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

CARMIGNAC INVESTISSEMENT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 CLASSIFICATION

Actions internationales.

2.2 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion

2.3 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ À LA COMMERCIALISATION

Parts A CHF Acc Hdg : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Singapour.

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR Y dis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède et Singapour.

Parts E EUR Acc : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Singapour.

Parts X EUR Acc : France.

Parts Z EUR Acc : France.

Parts Z2 EUR Acc : France.

2.4 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans. La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active principalement sur les marchés actions, fondée sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché.

En outre, le fonds cherche à investir de manière durable pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

2.5 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC WORLD NR index.

Le MSCI AC WORLD NR index est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et Emergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg : NDUEACWF).

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du Compartiment et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

L'indicateur de référence n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : https://www.msci.com. La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni.

2.6 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.6.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net en actions de la zone euro, internationales et des pays émergents, de toutes capitalisations cotées sur les places financières du monde entier.

Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 125% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, et dans une moindre mesure de change, de taux, de crédit, et d'indices de matières premières, sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique, secteur, type ou taille de valeurs.

La gestion du fonds étant active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué est fondé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

En cas de besoin, la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, taux, change…) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires…) peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Stratégie Actions :

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- La sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif,
- L'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques,
- L'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale à chaque devise du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.
Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère,
- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de Taux :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette étude conduit à définir le niveau de sensibilité globale du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de taux sont déterminées par :

- L'allocation de sensibilité entre les différents marchés de taux,
- L'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux.

Stratégie de Crédit :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de crédit est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de crédit sont déterminées par :

- La sélection de titres fondée sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de liquidité, de maturité ou sur des perspectives de recouvrement pour des émetteurs en difficulté,
- L'allocation dette publique/dette privée,
- L'allocation crédit sur les titres de créances et instruments monétaires publics ou privés ou obligations privées selon des critères de notation, de secteur, de subordination.

Pour l'ensemble de ces stratégies (hors Crédit), en plus des positions acheteuses :

- Le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sous-jacents éligibles au portefeuille lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché, par l'utilisation d'instruments éligibles,
- Le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille,
- L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion ».

2.7 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.7.1 ACTIONS

Le fonds, investi au minimum à 51% de son actif net en actions, est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum de l'actif net au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions de la zone euro et/ou internationaux, dont une part qui peut être importante sur les pays émergents notamment la Chine domestique cependant dans la limite de 10% pour ce cas. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres non cotés sélectionnés par le gérant.

Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs, de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations.

2.7.2 DEVISES

Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture ou en valeur relative les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net et peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

2.7.3 TITRES DE CRÉANCE ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut investir dans des titres de créances négociables, des instruments du marché monétaire et des obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation, des marchés de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir sur des émetteurs privés ou publics.

La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts, peut varier de -4 à +5.

La moyenne pondérée des notations des instruments de dette détenus par le fonds au travers des OPC ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », ou sans notation. Dans ce dernier cas, la société procède à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit.

La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

2.7.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.
Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions (dans la limite de 100% de l'actif net),
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

2.7.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions, selon les pays, zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.

Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, ou pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, défini comme la somme des nominaux bruts de dérivés calculée sans effet de compensation ni couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

2.7.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment, obligations convertibles, obligations callables/puttables, credit linked notes (CLN), EMTN, warrants et bons de souscription à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

2.7.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour l'achat des titres à dérivés intégrés.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callables/puttables*, ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « *CoCos* »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de 49% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique…), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

2.7.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée. Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

2.7.9 DÉPÔTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.7.10 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10 % maximum de l'actif net du fonds.

2.7.11 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank Luxembourg Branch, CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

2.8 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, (...), pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elle respecte à tout moment conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum
  AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.9 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments sont sensibles aux évolutions et aux aléas des marchés. Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de perte en capital : Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

c) Risque action : Le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

d) Risque de change : Le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

e) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

f) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entrainer une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entrainer peut entrainer une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

h) Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque lié aux investissements en Chine : Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, ...), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le

cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation…). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII ; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte du fait de sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.

j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

k) Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non-remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

l) Risque lié aux indices de matières premières : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative.

m)Risque lié à la capitalisation : Le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.

n) Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

o) Risque de volatilité : La hausse ou la baisse de la volatilité peut entrainer une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

p) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des

risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entrainer un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

q) Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

r) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

s) Risque lié aux titres non cotés : Ces titres comportent un risque de liquidité du fait de l'absence de marché actif et de la nature des émetteurs ; ces titres comportent également un risque de valorisation et de volatilité compte tenu de l'absence de cotation et de référence de marché. L'impossibilité de vendre ces titres aux heures et aux prix initialement prévus peut donc avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

t) Risque de durabilité : Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https://www.carmignac.com.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https://www.carmignac.com.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https://www.carmignac.com.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

En 2025, le fonds a réalisé une performance de 17,45% (Part A EUR Acc), au-dessus de son indicateur de référence (+7,86%), le MSCI ACWI (EUR) (Dividendes nets réinvestis).

En 2025, les marchés actions ont enregistré des performances globalement solides malgré un début d'année volatil. Les premiers mois ont été marqués par des incertitudes liées à la concurrence chinoise dans l'intelligence artificielle (IA), aux tensions commerciales et au calendrier des baisses de taux d'intérêt, provoquant des épisodes de corrections marquées mais de courte durée. À partir des points bas d'avril, les marchés ont fortement rebondi jusqu'à la fin de l'année, soutenus par la résilience de la croissance mondiale, l'annonce de mesures de relance budgétaire dans plusieurs régions et les baisses de taux des principales banques centrales, qui ont renforcé les valorisations et l'appétit pour le risque.

Les marchés américains sont restés bien orientés tout au long de l'année, portés par l'enthousiasme persistant autour de l'IA. Cette dynamique a été soutenue par des investissements significatifs des hyperscalers, des résultats d'entreprises solides, ainsi qu'une forte accélération des opérations et des partenariats dans les secteurs des infrastructures et du « cloud computing ».

Les marchés européens et émergents ont surperformé les actions américaines. En Europe, le recul de l'inflation, l'amélioration des conditions macroéconomiques et l'annonce d'un plan de relance budgétaire en Allemagne ont soutenu la performance des marchés actions. Les marchés émergents ont bénéficié de l'affaiblissement du dollar américain et d'un regain d'intérêt des investisseurs. À noter que Taïwan et la Corée du Sud ont enregistré de fortes hausses, portées par leur exposition au secteur des semi-conducteurs et, dans le cas de la Corée du Sud, par l'optimisme consécutif aux élections.

L'incertitude géopolitique a alimenté une forte hausse des métaux précieux.

En 2025, la performance a été principalement tirée par les positions technologiques, où une sélection de titres de qualité et une exposition à des leaders des marchés émergents tels que SK Hynix, TSMC, Nvidia et Elite Material ont généré une création de valeur significative. Cette dynamique a été soutenue par des renforcements actifs lors de la phase de faiblesse des marchés en avril, suivis de prises de bénéfices plus tard dans l'année.

Alphabet a été l'un des principaux contributeurs à la performance annuelle. Alors que l'attention des investisseurs s'est largement concentrée sur les gains liés à l'IA des « Magnificent Seven », Alphabet est restée relativement sous-estimée, malgré son statut de leader de l'innovation en intelligence artificielle. Avec Gemini, sa plateforme d'IA générative, Alphabet constitue un concurrent crédible d'OpenAI et de Microsoft. Au-delà des logiciels, Alphabet renforce également sa position dans les infrastructures d'IA grâce à ses TPU développés en interne, offrant une alternative plus efficiente en termes de coûts aux GPU (Graphics Processing Unit – puce informatique) dominants de Nvidia et suscitant l'intérêt d'acteurs majeurs tels que Meta. Cette combinaison d'innovation et d'exécution stratégique a permis à Alphabet d'afficher la meilleure performance parmi les « Magnificent Seven » en 2025. Nous avons renforcé notre exposition en début d'année et avons bénéficié du rerating (baisse de valorisation) ultérieur du titre.

Le secteur industriel a également contribué positivement, avec des valeurs telles que Comfort Systems, Prysmian, Safran et General Electric affichant de solides performances, tandis que des cessions disciplinées ont permis de cristalliser les gains à mesure que les valorisations devenaient plus exigeantes.

Par ailleurs, les couvertures actions via des options de vente (puts) ont apporté une couverture et une contribution positive lors des tensions de marché observées en avril.

Ces points forts ont été partiellement compensés par des faiblesses limitées dans le secteur de la santé, notamment Centene et Novo Nordisk, ainsi que par un nombre restreint de valeurs pénalisantes spécifiques, dont Block, Amazon et Tradeweb.

La référence à certains titres est fournie à titre illustratif afin de mettre en évidence certains titres qui sont ou ont été présents dans le Fonds. Elle ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des Fonds Carmignac est susceptible d'évoluer à tout moment.

Une action collective d'investisseurs (ie. « securities class action ») a été engagée en 2016 aux États-Unis contre Perrigo et certains dirigeants à la suite du rejet d'une offre publique d'achat hostile lancée par Mylan en 2015.

Les plaignants — principalement des actionnaires — soutenaient que la Direction de Perrigo avait diffusé des informations trompeuses ou incomplètes dans ses communications aux investisseurs afin de convaincre les actionnaires de rejeter l'offre de rachat de Mylan. Selon eux, certaines déclarations publiques et documents envoyés aux actionnaires auraient sous-estimé l'intérêt économique de l'offre et exagéré les risques associés à l'opération.

Cette procédure s'est inscrite dans un contexte de forte contestation de la gouvernance de Perrigo après l'échec de l'OPA et le départ de son CEO, qui avait été l'un des principaux opposants à la transaction. Les investisseurs estimaient que ces communications auraient influencé leur vote et entraîné une perte de valeur boursière après l'abandon de l'offre.

Carmignac Gestion étant donné les enjeux financiers pour Carmignac Investissements qui était investi sur les actions de cet émetteur durant la période concernée, a décidé en 2017 d'agir directement, au nom et pour le compte du fonds, contre la société (mécanisme « d'opt-out »). Elle ne s'est donc pas jointe à l'action collective, mais a assigné séparément la société.

La société a été condamnée à payer des indemnités à tous les actionnaires ayant intenté une action en justice directement, et dans une moindre mesure, les actionnaires ayant rejoint l'action collective.

Le fonds a donc été indemnisé en 2025 pour le préjudice subi du fait des malversations de la Direction de la Société et a reçu un montant net de 2,650,745.62 USD (déduction faire des frais des avocats en charge de la procédure).

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT SUR L'ANNÉE 2025

Part	ISIN	Devise	Performance 2025	Indicateur de référence *
A EUR ACC	FR0010148981	EUR	17.45%	7.86%
E EUR ACC	FR0010312660	EUR	17.27%	7.86%
A EUR YDIS	FR0011269182	EUR	17.71%	7.86%
A CHF ACC HDG	FR0011269190	CHF	15.37%	7.86%
X EUR ACC	FR001400KIF0	EUR	16.63%	7.86%

** MSCI ACWI (EUR) Dividendes nets réinvestis.*

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NVIDIA CORP	220 600 846,79	156 480 225,62
ALPHABET INC-CL A	119 287 000,12	197 885 778,24
BROADCOM INC	67 652 067,08	192 731 794,06
AMAZON.COM INC	80 062 688,26	153 651 756,02
MICROSOFT CORP	131 436 929,31	81 732 127,98
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	76 342 419,78	126 194 542,12
SYNOPSYS INC	45 999 330,02	142 692 247,61
SCHLUMBERGER LTD	45 500 512,17	125 777 876,26
META PLATFORMS INC-CLASS A	70 974 111,13	84 387 628,79
CENTENE CORP	10 582 701,64	132 797 472,19

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00
o Prêts de titres : 0,00
o Emprunt de titres : 0,00
o Prises en pensions : 0,00
o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 123 080 357,73
o Change à terme : 16 603 656,64
o Future : 0,00
o Options : 56 131 858,82
o Swap : 50 344 842,27

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIS BANK LUXEMBOURG GOLDMAN SACHS INTL LTD JP MORGAN SE MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2025

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	**0,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	**0,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	**0,00**
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**0,00**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l’exercice, l’OPC n’a pas fait l’objet d’opérations relevant de la règlementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet **www.carmignac.com** ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2025, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du fonds est son portefeuille de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

Les niveaux de VaR maximum, minimum et moyen au cours de l'exercice sont repris dans le tableau ci-dessous.

Au 31/12/2025, Carmignac Gestion utilise les données de VaR relative en ligne avec la méthodologie de suivi du risque global du portefeuille.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Investissements	8,90	11,80	13,40

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2024

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2024 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2025

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2025	
Nombre de collaborateurs	175
Salaires fixes versés en 2025	15 003 535,64 €
Rémunérations variables totales versées en 2025	36 892 620,52 €
Rémunérations totales versées en 2025	51 896 156,16 €
> dont preneurs de risque	38 239 028,59 €
> dont non-preneurs de risque	13 657 127,57 €

Figure ci-après le tableau des rémunérations 2025 de Carmignac UK Limited, société de gestion agréée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, à qui la gestion de portefeuille est partiellement déléguée pour le portefeuille.

Année 2025	
Nombre de collaborateurs	72
Salaires fixes versés en 2025	6 574 182,61 €
Rémunérations variables totales versées en 2025	15 821 382,36 €
Rémunérations totales versées en 2025	22 395 564,97 €
> dont preneurs de risque	18 984 556,55 €
> dont non-preneurs de risque	3 411 008,42 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

Néant.

4.6 COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Y dis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	850 817,43	EUR	6,33	EUR
Total	**850 817,43**	**EUR**	**6,33**	**EUR**

BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**4 446 967 468,30**	**3 781 207 936,27**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 446 967 468,30	3 781 207 936,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	**0,00**
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**5 112 926,78**	**17 119 360,90**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**4 452 080 395,08**	**3 798 327 297,17**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**8 173 634,19**	**166 975 438,06**
Comptes financiers	**85 671 360,73**	**93 420 653,05**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**93 844 994,92**	**260 396 091,11**
Total de l'actif I+II	**4 545 925 390,00**	**4 058 723 388,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	3 854 158 130,80	3 117 243 779,80
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	19 082 536,84	12 276 699,06
Résultat net de l'exercice	631 503 376,94	733 017 690,33
Capitaux propres I	**4 504 744 044,58**	**3 862 538 169,19**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**4 504 744 044,58**	**3 862 538 169,19**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**969 018,23**	**1 031 767,89**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**969 018,23**	**1 031 767,89**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	36 760 575,55	169 617 245,43
Concours bancaires	3 451 751,64	25 536 205,77
Sous-total autres passifs IV	**40 212 327,19**	**195 153 451,20**
Total Passifs : I+II+III+IV	**4 545 925 390,00**	**4 058 723 388,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	29 162 125,17	31 472 376,49
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	460 896,48
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	169 095,70	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	2 030 029,53	3 482 440,22
Sous-total produits sur opérations financières	**31 361 250,40**	**35 415 713,19**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-95 226,04	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-284 614,34	-187 682,32
Sous-total charges sur opérations financières	**-379 840,38**	**-187 682,32**
Total revenus financiers nets (A)	**30 981 410,02**	**35 228 030,87**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-85 590 506,24	-57 531 410,88
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-85 590 506,24**	**-57 531 410,88**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-54 609 096,22**	**-22 303 380,01**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-1 184 309,03**	**1 101 609,51**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-55 793 405,25**	**-21 201 770,50**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	613 345 375,34	769 153 525,73
Frais de transactions externes et frais de cession	-33 325 305,62	-31 844 594,63
Frais de recherche	-1 328 590,85	-2 201 510,32
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**578 691 478,87**	**735 107 420,78**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-34 343 793,03**	**-44 871 864,16**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**544 347 685,84**	**690 235 556,62**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	148 648 221,57	84 937 997,94
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	118 800,62	-59 451,56
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**148 767 022,19**	**84 878 546,38**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-5 817 925,84**	**-20 894 642,17**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**142 949 096,35**	**63 983 904,21**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**631 503 376,94**	**733 017 690,33**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans. La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active principalement sur les marchés actions, fondée sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché.

En outre, le fonds cherche à investir de manière durable pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**3 893 878 417,82**	**2 976 506 730,04**	**3 294 167 802,06**	**3 862 538 169,19**	**4 504 744 044,58**
Part A CHF Acc Hdg en CHF					
Actif net en CHF	13 116 302,32	9 370 785,06	9 945 496,79	12 749 109,64	15 699 955,71
Nombre de titres	65 920,366	57 936,418	52 906,970	55 698,703	59 450,559
Valeur liquidative unitaire en CHF	198,97	161,74	187,98	228,89	264,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	42,24	-6,71	13,64	40,49	31,10
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-2,07	-1,22	-1,00	-1,26	-1,84
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	3 473 732 343,60	2 659 197 480,52	2 813 217 482,69	3 297 095 089,53	3 678 298 075,31
Nombre de titres	1 935 300,354	1 814 011,454	1 613 797,476	1 512 790,507	1 436 979,758
Valeur liquidative unitaire	1 794,93	1 465,92	1 743,22	2 179,47	2 559,74
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	338,37	-134,09	76,64	408,81	329,50
Capitalisation unitaire sur revenu	-20,13	-11,02	-8,87	-11,22	-33,58
Part A EUR Y dis en EUR					
Actif net	26 410 567,28	21 611 260,03	24 347 412,28	29 877 431,90	37 892 219,24
Nombre de titres	127 840,623	128 144,973	122 873,896	122 326,106	134 410,337
Valeur liquidative unitaire	206,58	168,64	198,14	244,24	281,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,08	2,12	3,17	4,36	6,33
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	112,34	94,79	100,36	141,97	172,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,33	-1,26	-1,01	-1,26	-3,09

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part E EUR Acc en EUR					
Actif net	381 076 816,29	286 208 106,40	307 064 980,47	336 625 665,49	371 170 268,13
Nombre de titres	1 496 749,191	1 386 770,070	1 260 548,319	1 113 776,251	1 047 224,302
Valeur liquidative unitaire	254,60	206,38	243,59	302,23	354,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	48,21	-18,95	10,74	56,90	45,57
Capitalisation unitaire sur revenu	-4,83	-3,18	-2,92	-3,69	-4,91
Part X EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	138 840 393,23	26 500,25	108 548 478,81
Nombre de titres	0,00	0,00	1 316 506,082	200,000	702 361,035
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	105,46	132,50	154,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	2,02	24,59	19,89
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	-0,02	0,02	-2,87
Part Z2 EUR ACC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	291 962 401,58
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	28 504,335
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	10 242,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	84,36
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	5,40
Part Z EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	185 328 198,16	0,00
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1 859 365,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	99,67	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,28	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	FRAIS FACTURÉS A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BARÈME
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part A EUR Acc: 1,50% TTC Part A EUR Ydis: 1,50% TTC Part E EUR Acc : 2,25% TTC Part A CHF Acc Hdg : 1,50% TTC Part X EUR Acc : 1,50 % TTC Part Z et Z2EUR Acc : 0,00% (Taux maximum)
4	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Bourse France : 0,3% TTC par opération, pour les obligations : 0,05% TTC Bourse étrangère : 0,4% TTC par opération, pour les obligations : 0,05% TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts A, E et X : 20% maximum de cette surperformance (lorsqu'elle est constituée) (1)

Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance, principalement les délégataires de la gestion financière ou les intermédiaires de la distribution de l'OPCVM. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion e.

La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs.

Par principe aucun traitement préférentiel n'est accordé sauf dans le cas d'un traitement préférentiel financier accordé sous forme de remise négociée d'une partie des frais de gestion à certains investisseurs, accordé pour des raisons objectives telles qu'un engagement de souscription significatif ou un engagement de placement dans la durée de la part d'investisseurs institutionnels. Il peut arriver que ces remises soient faites à des investisseurs ayant un lien juridique ou économique avec la société de gestion.
Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fonds ne sont pas considérées comme traitements préférentiels.

(1) La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI AC WORLD NR index, calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros). Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.

Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à l'indicateur de référence, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. **La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative.** Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :
- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 1 328 590,85 €.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A CHF Acc Hdg	Capitalisation	Capitalisation
Part E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part Z2 EUR ACC	Capitalisation	Capitalisation
Part X EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Y dis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**3 862 538 169,19**	**3 294 167 802,06**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	778 016 713,48	445 462 490,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-808 124 637,78	-674 393 210,86
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-54 609 096,22	-22 303 380,01
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	578 691 478,87	735 107 420,78
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	148 767 022,19	84 878 546,38
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-535 605,15	-381 499,17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**4 504 744 044,58**	**3 862 538 169,19**

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part A CHF Acc Hdg		
Parts souscrites durant l'exercice	9 509,683	2 331 839,92
Parts rachetées durant l'exercice	-5 757,827	-1 415 212,21
Solde net des souscriptions/rachats	3 751,856	916 627,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 450,559	
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	111 753,748	257 285 459,29
Parts rachetées durant l'exercice	-187 564,497	-413 509 704,56
Solde net des souscriptions/rachats	-75 810,749	-156 224 245,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 436 979,758	
Part A EUR Y dis		
Parts souscrites durant l'exercice	21 226,420	5 455 661,06
Parts rachetées durant l'exercice	-9 142,189	-2 272 501,93
Solde net des souscriptions/rachats	12 084,231	3 183 159,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	134 410,337	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	57 970,696	18 433 576,59
Parts rachetées durant l'exercice	-124 522,645	-39 456 715,07
Solde net des souscriptions/rachats	-66 551,949	-21 023 138,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 047 224,302	
Part X EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	772 626,405	94 213 140,46
Parts rachetées durant l'exercice	-70 465,370	-10 193 870,30
Solde net des souscriptions/rachats	702 161,035	84 019 270,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	702 361,035	
Part Z2 EUR ACC		
Parts souscrites durant l'exercice	28 941,335	291 414 653,51
Parts rachetées durant l'exercice	-437,000	-4 484 004,56
Solde net des souscriptions/rachats	28 504,335	286 930 648,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 504,335	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	1 055 707,187	108 882 382,65
Parts rachetées durant l'exercice	-2 915 072,187	-336 792 629,15
Solde net des souscriptions/rachats	-1 859 365,000	-227 910 246,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part A CHF Acc Hdg	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Y dis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part X EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z2 EUR ACC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A CHF Acc Hdg FR0011269190	Capitalisation	Capitalisation	CHF	15 699 955,71	59 450,559	264,08
A EUR Acc FR0010148981	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 678 298 075,31	1 436 979,758	2 559,74
A EUR Y dis FR0011269182	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	37 892 219,24	134 410,337	281,91
E EUR Acc FR0010312660	Capitalisation	Capitalisation	EUR	371 170 268,13	1 047 224,302	354,43
X EUR Acc FR001400KIF0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	108 548 478,81	702 361,035	154,54
Z2 EUR ACC FR0014013ZO5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	291 962 401,58	28 504,335	10 242,73

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS	TAIWAN	COREE DU SUD	DANEMARK	SUISSE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	4 446 967,47	2 546 123,27	709 500,79	215 541,65	131 869,49	122 008,39
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-56 131,86	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	49 414,11	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**4 440 249,72**					

C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES - VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	85 671,36	0,00	0,00	0,00	85 671,36
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3 451,75	0,00	0,00	0,00	-3 451,75
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**82 219,61**

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	85 671,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3 451,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**82 219,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 TWD +/-	Devise 3 KRW +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 753 861,93	719 025,58	215 541,64	108 042,16	267 904,10
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	680,12	1 434,14	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	27,12	0,02	98,55	137,34	1 570,87
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-5,69
Comptes financiers	-3 451,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	4 959,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	-857,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**2 755 219,70**	**720 459,74**	**215 640,19**	**108 179,50**	**269 469,28**

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	111,75	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	110,00	0,00
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	480,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	142,88
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	111,75
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	714,38
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	342,47
	Souscriptions à recevoir	5 469 033,26
	Coupons et dividendes en espèces	2 114 258,46
	Collatéraux	590 000,00
Total des créances		**8 173 634,19**
Dettes		
	Achats à règlement différé	342,51
	Rachats à payer	6 786 612,81
	Frais de gestion fixe	1 284 348,91
	Frais de gestion variable	26 628 601,15
	Autres dettes	2 060 670,17
Total des dettes		**36 760 575,55**
Total des créances et des dettes		**-28 586 941,36**

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2025
Part A CHF Acc Hdg	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	218 256,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	50 064 129,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	23 892 970,78
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,72
Frais de gestion variables acquis	448 757,20
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Y dis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	478 738,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	164 526,93
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,52
Frais de gestion variables acquis	1 040,84
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 673 897,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	247 001,32
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	2 441,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/12/2025
Part X EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	526 544,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	1 756 351,09
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	2,51
Frais de gestion variables acquis	115 511,41
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z2 EUR ACC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	337,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-55 793 405,25**	**-21 201 770,50**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-55 793 405,25**	**-21 201 770,50**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-55 793 405,25**	**-21 201 770,50**

Part A CHF Acc Hdg

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-109 908,74**	**-70 267,59**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-109 908,74**	**-70 267,59**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-109 908,74**	**-70 267,59**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-109 908,74	-70 267,59
Total	**-109 908,74**	**-70 267,59**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-48 255 664,97**	**-16 988 343,45**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-48 255 664,97**	**-16 988 343,45**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-48 255 664,97**	**-16 988 343,45**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-48 255 664,97	-16 988 343,45
Total	**-48 255 664,97**	**-16 988 343,45**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part A EUR Y dis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-416 358,44**	**-154 549,93**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-416 358,44**	**-154 549,93**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-416 358,44**	**-154 549,93**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-416 358,44	-154 549,93
Total	**-416 358,44**	**-154 549,93**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-5 143 666,74**	**-4 115 567,79**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-5 143 666,74**	**-4 115 567,79**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-5 143 666,74**	**-4 115 567,79**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 143 666,74	-4 115 567,79
Total	**-5 143 666,74**	**-4 115 567,79**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part X EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-2 021 862,15**	**5,27**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-2 021 862,15**	**5,27**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-2 021 862,15**	**5,27**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 021 862,15	5,27
Total	**-2 021 862,15**	**5,27**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**0,00**	**126 952,99**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**0,00**	**126 952,99**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0,00**	**126 952,99**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	126 952,99
Total	**0,00**	**126 952,99**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part Z2 EUR ACC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**154 055,79**	**0,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**154 055,79**	**0,00**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**154 055,79**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	154 055,79	0,00
Total	**154 055,79**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISEES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**544 347 685,84**	**690 235 556,62**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**544 347 685,84**	**690 235 556,62**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	19 082 536,84	12 276 699,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**563 430 222,68**	**702 512 255,68**

Part A CHF Acc Hdg

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 849 299,05**	**2 255 297,71**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 849 299,05**	**2 255 297,71**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 849 299,05**	**2 255 297,71**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 849 299,05	2 255 297,71
Total	**1 849 299,05**	**2 255 297,71**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**473 498 894,69**	**618 450 148,49**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**473 498 894,69**	**618 450 148,49**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**473 498 894,69**	**618 450 148,49**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	473 498 894,69	618 450 148,49
Total	**473 498 894,69**	**618 450 148,49**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part A EUR Y dis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 887 617,43**	**5 623 554,33**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4 887 617,43**	**5 623 554,33**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	19 082 536,84	12 276 699,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**23 970 154,27**	**17 900 253,39**
Affectation :		
Distribution	850 817,43	533 341,82
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	23 119 336,84	17 366 911,57
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**23 970 154,27**	**17 900 253,39**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	134 410,337	122 326,106
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	6,33	4,36

Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**47 730 966,83**	**63 379 815,20**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**47 730 966,83**	**63 379 815,20**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**47 730 966,83**	**63 379 815,20**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	47 730 966,83	63 379 815,20
Total	**47 730 966,83**	**63 379 815,20**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part X EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**13 976 127,20**	**4 919,47**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**13 976 127,20**	**4 919,47**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**13 976 127,20**	**4 919,47**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	13 976 127,20	4 919,47
Total	**13 976 127,20**	**4 919,47**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**0,00**	**521 821,42**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**0,00**	**521 821,42**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**0,00**	**521 821,42**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	521 821,42
Total	**0,00**	**521 821,42**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part Z2 EUR ACC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 404 780,64**	**0,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 404 780,64**	**0,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 404 780,64**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 404 780,64	0,00
Total	**2 404 780,64**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**4 446 967 468,30**	**98,72**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**4 446 967 468,30**	**98,72**
Assurance			**29 771 382,35**	**0,66**
GLOBE LIFE INC	USD	250 000	29 771 382,35	0,66
Banques commerciales			**144 584 745,54**	**3,21**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	1 000 000	20 050 000,00	0,45
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	MXN	1 000 000	7 905 834,66	0,18
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	450 000	9 383 343,98	0,21
UBS GROUP AG-REG	CHF	2 700 000	107 245 566,90	2,37
Biotechnologie			**120 629 070,31**	**2,68**
GENMAB A/S	DKK	56 063	15 214 848,17	0,34
IMCD BV	EUR	700 059	54 142 563,06	1,20
NEUROCRINE BIOSCIENCES INC	USD	60 000	7 245 774,62	0,16
REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	20 000	13 144 365,45	0,29
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	80 000	30 881 519,01	0,69
Composants automobiles			**21 151 013,80**	**0,47**
MICHELIN (CGDE)	EUR	450 000	12 739 500,00	0,28
TONG YANG INDUSTRY	TWD	3 200 000	8 411 513,80	0,19
Conglomérats industriels			**62 179 000,00**	**1,38**
SIEMENS AG-REG	EUR	260 000	62 179 000,00	1,38
Courrier, fret aérien et logistique			**27 507 326,95**	**0,61**
DSV A/S	DKK	127 215	27 507 326,95	0,61
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**102 520 669,25**	**2,28**
MERCADOLIBRE INC	USD	40 000	68 602 665,08	1,53
SPROUTS FARMERS MARKET INC	USD	500 000	33 918 004,17	0,75
Distribution spécialisée			**9 524 786,72**	**0,21**
POYA INTERNATIONAL CO LTD	TWD	799 731	9 524 786,72	0,21
Divertissement			**11 974 967,01**	**0,27**
NETFLIX INC	USD	150 000	11 974 967,01	0,27
Equipement et services pour l'énergie			**58 822 427,52**	**1,31**
SCHLUMBERGER LTD	USD	1 800 000	58 822 427,52	1,31
Equipements de communication			**55 783 558,26**	**1,24**
ARISTA NETWORKS INC	USD	500 000	55 783 558,26	1,24
Equipements électriques			**138 290 899,44**	**3,07**
LOTES CO LTD	TWD	1 500 000	52 639 708,63	1,17
PRYSMIAN SPA	EUR	750 000	64 785 000,00	1,44
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	4 000 000	20 866 190,81	0,46

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux			**98 759 589,59**	**2,19**
ALCON INC	USD	220 000	14 762 825,15	0,33
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	180 000	23 932 053,30	0,53
LANTHEUS HOLDINGS INC	USD	1 060 000	60 064 711,14	1,33
Equipements et instruments électroniques			**60 409 979,14**	**1,34**
AMPHENOL CORP-CL A	USD	525 000	60 409 979,14	1,34
Equipements et produits de loisirs			**13 950 000,00**	**0,31**
JUMBO SA	EUR	500 000	13 950 000,00	0,31
Grands magasins et autres			**12 489 105,72**	**0,28**
ALLEGRO.EU SA	PLN	1 700 000	12 489 105,72	0,28
Hôtels, restaurants et loisirs			**62 323 447,24**	**1,38**
AIRBNB INC-CLASS A	USD	250 000	28 890 118,78	0,64
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	750 000	33 433 328,46	0,74
Industrie aérospatiale et défense			**109 677 977,60**	**2,43**
AIRBUS SE	EUR	253 014	50 197 977,60	1,11
SAFRAN SA	EUR	200 000	59 480 000,00	1,32
Logiciels			**489 371 156,43**	**10,86**
ATLASSIAN CORP-CL A	USD	635 682	87 759 784,99	1,95
BAE SYSTEMS PLC	GBP	856 896	16 820 932,76	0,37
HEXPOL AB	SEK	1 250 000	10 154 013,12	0,23
MICROSOFT CORP	USD	425 000	175 008 301,76	3,88
SALESFORCE INC	USD	460 000	103 758 014,39	2,30
SERVICENOW INC	USD	735 000	95 870 109,41	2,13
Machines			**9 864 017,47**	**0,22**
ALL RING TECH CO LTD	TWD	1 000 000	9 864 017,47	0,22
Marchés de capitaux			**120 999 612,95**	**2,69**
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	USD	1 210 000	110 795 180,72	2,46
WISE PLC - A	GBP	1 000 000	10 204 432,23	0,23
Médias et services interactifs			**262 245 637,89**	**5,82**
ALPHABET INC-CL A	USD	710 000	189 220 486,19	4,20
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	25 000	14 051 045,17	0,31
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	900 000	58 974 106,53	1,31
Ordinateurs et périphériques			**45 908 740,76**	**1,02**
CHICONY ELECTRONICS CO LTD	TWD	2 250 000	7 133 798,35	0,16
GETAC HOLDINGS CORP	TWD	3 500 000	11 097 019,66	0,24
HORIZON ROBOTICS INC	HKD	7 399 655	7 010 054,62	0,16
INNODISK CORP	TWD	700 836	10 939 345,40	0,24
SIMPLO TECHNOLOGY CO LTD	TWD	1 000 000	9 728 522,73	0,22

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**34 536 591,60**	**0,77**
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	70 000	34 536 591,60	0,77
Produits alimentaires			**28 546 425,99**	**0,63**
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	165 000	28 546 425,99	0,63
Produits domestiques			**23 548 895,23**	**0,52**
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	350 000	23 548 895,23	0,52
Produits pharmaceutiques			**116 864 021,20**	**2,59**
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	1 523 998	27 716 708,48	0,62
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	1 500 000	65 319 989,29	1,44
NOVO-NORDISK A/S-SPONS ADR	USD	550 000	23 827 323,43	0,53
Produits pour l'industrie du bâtiment			**16 106 443,49**	**0,36**
OWENS CORNING	USD	100 000	9 528 715,57	0,21
TAIWAN SAKURA CORP	TWD	2 900 000	6 577 727,92	0,15
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**974 864 887,45**	**21,65**
BROADCOM INC	USD	50 000	14 734 556,60	0,33
MEDIATEK INC	TWD	1 100 000	42 626 646,94	0,95
NVIDIA CORP	USD	1 725 000	273 926 093,06	6,08
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	200 000	14 173 799,87	0,31
SK HYNIX INC	KRW	495 000	190 468 562,89	4,23
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	10 450 000	438 935 228,09	9,75
Services aux collectivités			**131 102 547,84**	**2,91**
BLOCK INC	USD	2 000 000	110 843 373,49	2,46
GUDENG PRECISION INDUSTRIAL	TWD	2 100 000	20 259 174,35	0,45
Services aux entreprises			**94 100 411,14**	**2,09**
ACCENTURE PLC-CL A	USD	250 000	57 111 839,58	1,27
ASIA VITAL COMPONENTS	TWD	903 937	36 988 571,56	0,82
Services aux professionnels			**57 272 595,68**	**1,27**
EQUIFAX INC	USD	310 000	57 272 595,68	1,27
Services financiers diversifiés			**331 445 912,56**	**7,36**
EURONEXT NV	EUR	120 000	15 360 000,00	0,34
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	USD	640 000	88 257 822,81	1,96
MASTERCARD INC - A	USD	130 000	63 190 770,15	1,40
S&P GLOBAL INC	USD	370 000	164 637 319,60	3,66
Services liés aux technologies de l'information			**31 955 383,37**	**0,71**
GITLAB INC-CL A	USD	1 000 000	31 955 383,37	0,71
Soins et autres services médicaux			**256 006 884,94**	**5,68**
CENCORA INC	USD	420 000	120 784 196,86	2,68
HUGEL INC	KRW	80 000	10 899 285,64	0,24
MCKESSON CORP	USD	178 000	124 323 402,44	2,76

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Technologies des soins de santé			**62 209 544,89**	**1,38**
DOXIMITY INC-CLASS A	USD	1 650 000	62 209 544,89	1,38
Textiles, habillement et produits de luxe			**42 093 967,90**	**0,93**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	14 000	29 708 000,00	0,66
LULULEMON ATHLETICA INC	USD	70 000	12 385 967,90	0,27
Transport routier et ferroviaire			**24 276 895,57**	**0,54**
DIDI GLOBAL INC	USD	5 400 000	24 276 895,57	0,54
Vente par correspondance			**153 296 947,51**	**3,40**
AMAZON.COM INC	USD	780 000	153 296 947,51	3,40
Total			**4 446 967 468,30**	**98,72**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
ADV MICRO DEVICE 04/2026 PUT 190	2 500	2 324 492,32	0,00	-12 445 331,86
NASDAQ 100 INDEX 03/2026 PUT 23000	64	1 418 740,69	0,00	-22 703 258,21
S&P 500 INDEX 04/2026 PUT 6200	240	1 216 296,99	0,00	-20 983 268,76
Sous-total 2.		**4 959 530,00**	**0,00**	**-56 131 858,83**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
CFD GS ARM HOLD 1230	5 000	0,00	-111 754,44	465 366,77
CFD MS MICROSOF 1230	100 000	0,00	-714 376,94	41 178 423,94
CFD UBS MICROSO 1230	20 000	0,00	-142 875,39	8 235 684,79
UBS ARM HOLDI 1230	-5 000	111 754,44	0,00	-465 366,77
Sous-total 4.		**111 754,44**	**-969 006,77**	**49 414 108,73**
Total		**5 071 284,44**	**-969 006,77**	**-6 717 750,10**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
G5/A/CHF/EUR/260130	190,16	0,00	CHF	39 275,15	EUR	-39 084,99	FR0011269190
G5/A/CHF/EUR/260130	0,00	-9,81	CHF	29 325,16	EUR	-29 334,97	FR0011269190
G5/A/CHF/EUR/260130	41 443,39	0,00	CHF	16 521 778,26	EUR	-16 480 334,87	FR0011269190
G5/A/CHF/EUR/260130	7,19	0,00	CHF	10 177,90	EUR	-10 170,71	FR0011269190
G5/A/CHF/EUR/260130	0,00	-0,15	CHF	64,63	EUR	-64,78	FR0011269190
G5/A/CHF/EUR/260130	0,00	-0,06	CHF	33,50	EUR	-33,56	FR0011269190
G5/A/EUR/CHF/260130	0,00	-0,72	EUR	272,43	CHF	-273,15	FR0011269190
G5/A/EUR/CHF/260130	1,48	0,00	EUR	1 746,84	CHF	-1 745,36	FR0011269190
G5/A/EUR/CHF/260130	0,12	0,00	EUR	277,93	CHF	-277,81	FR0011269190
G5/A/EUR/CHF/260130	0,00	-0,72	EUR	704,84	CHF	-705,56	FR0011269190
Total	**41 642,34**	**-11,46**		**16 603 656,64**		**-16 562 025,76**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 446 967 468,30
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	4 102 277,67
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	41 630,88
Autres actifs (+)	93 844 994,92
Autres passifs (-)	-40 212 327,19
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**4 504 744 044,58**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A CHF Acc Hdg	CHF	59 450,559	264,08
Part A EUR Acc	EUR	1 436 979,758	2 559,74
Part A EUR Y dis	EUR	134 410,337	281,91
Part E EUR Acc	EUR	1 047 224,302	354,43
Part X EUR Acc	EUR	702 361,035	154,54
Part Z2 EUR ACC	EUR	28 504,335	10 242,73

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Investissement

Identifiant d'entité juridique : 96950039YSR2SSH77885

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 92,55% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Filtrage positif en appliquant une approche d'alignement des ODD des Nations Unies, 4) Responsabilité Actionariale pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des Principales Incidences Négatives. Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Fonds a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100,00% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers (minimum 20% pour la partie actions du portefeuille) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : les Sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (score de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds les sociétés dont la note de START est E (note de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Fonds si la notation START est C ou supérieure.
En 2025, l'univers a été réduit de 23,18% pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Filtrage positif : le Fonds effectue des investissements durables dans le cadre d'analyse desquels un minimum de 50 % de l'actif net du Fonds est investi dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement suspect pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 15% de l'actif net du Fonds.

L'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :

a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

c) Opérations :

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

En 2025, 92,55% des actifs nets du Fonds ont été investis selon ce filtrage positif en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement 43,49% et 49,06% des actifs nets du Fonds en moyenne sur la base des données de fin de trimestre.

4) Gestion active : Les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à l'amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).

En 2025, les objectifs atteints etaient: a) l'example d'engagement avec une entreprise detenue du Fonds est inclut dans la section 'quelles mesures ont ete prises pour atteindre les caracteristiques environmentales et/ou sociales de la periode reference', b) 25 engagements effectues au niveau du Fonds et 111 engagements au niveau de Carmignac, c) , nous avons voté pour 97.59% des assemblées où nous avions des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer, d) nous avons voté pour ~96% des assemblées où nous avions des droits de vote au niveau de Carmignac.

5) Principales Incidences Négatives : ce Fonds s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 relatives aux Principales Incidences Négatives, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs sociaux facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, taux de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi des violations sociales et des indicateurs d'intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous la performance des principales incidences négatives pour l'année 2025, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	17 603,85	99,90%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	24 994,32	99,90%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	716 706,96	99,93%
Total GES	Total émissions GES	756 834,35	99,90%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	196,58	99,90%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	563,29	99,90%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,33%	99,90%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	63,52%	99,25%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	2,03 GWh/Meur	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	24,00	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	25,64	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d' électricité, de gaz, de vapeur et d' air conditionné)	0,00	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d' assainissement)	0,00	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	6,00	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d' automobiles et de motocycles)	6,53	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	140,53	99,80%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,00	99,80%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	5,88%	99,80%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,01 t/Meur	5,26%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,24 t/Meur	99,80%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d' eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d' euros de revenus	0,01 t/Meur	5,26%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,93%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,86%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	13,06%	94,81%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	31,36%	99,90%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	99,93%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée).	278,72	80,36%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :
1) Taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac, incluant les notations ESG internes et externes est appliquée à au moins 90% des titres (hors liquidités et produits dérivés). En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100 % des titres détenus, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

2) Réduction de l'univers d'investissement (minimum 20% de la partie actions du portefeuille) : L'univers d'investissement initial est l'indice MSCI AC WORLD NR. Cet univers est réduit au minimum de 20% par l'application des filtres ci-dessous :

a. Gestion des exclusions à l'échelle de l'entreprise : Les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche basée sur les normes et standards internationaux dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation international du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
b. Filtrage négatif spécifique au fonds : Les sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (note de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « E » (score de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds si elles ont une notation START de C ou plus.

En 2024, l'univers d'investissement du fonds a été activement réduit de 22,3 %, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.
3) Filtrage positif (investissement responsable) : au moins 50 % de l'actif net du fonds sont investis dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 15% de l'actif net du fonds.

Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins un des trois seuils suivants est atteint :
a. Produits et services : Au moins 50 % du chiffre d'affaires provient de biens et de services liés à au moins l'un des 9 (sur 17) objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim zéro, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
b. Dépenses en capital (« CapEx » pour les dépenses en capital) : Au moins 30 % des dépenses d'investissement en capital sont consacrées à des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 (sur 17) objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim zéro, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
c. Opérations :
i. L'émetteur doit obtenir le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, déterminés sur la base des preuves fournies par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en relation avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à +2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
ii. L'émetteur n'a pas obtenu le statut de « non-aligné », pour alignement opérationnel, sur l'un des 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le prestataire de notation externe sélectionné par la société de gestion.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'émetteur à l'égard de l'activité contributive.
En 2024, 86,6 % de l'actif net du fonds a été investi dans des actions de sociétés alignées positivement sur l'un des ODD décrits ci-dessus en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 42,3 % et 44,3 % de l'actif net du fonds, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

4) Responsabilité des actionnaires : les engagements ESG de l'entreprise contribuant à une sensibilisation accrue et à l'amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou d'obligataires). En 2024, nous avons pris 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 21 sociétés au niveau du fonds Carmignac Investissement. Nous avons exercé nos droits d'actionnaire pour près de 96,15 % des assemblées où nous détenions des actions.

5) Principales incidences négatives - PAI : en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives, et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, le Fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité des GES des entreprises bénéficiaires, exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, équilibre entre les sexes dans les organes de gouvernance, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous la performance des indicateurs concernant les principaux impacts négatifs pour l'année 2024, sur la base de la moyenne des données à la fin du trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	20 912,54	99,77%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	26 805,92	99,77%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	780 443,85	99,77%
Total GES	Total émissions GES	806 425,69	99,77%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	214,61	99,77%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	607,89	99,77%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,29%	99,77%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	64,66%	96,00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	2,42 GWh/Meur	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	24,00	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	23,92	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d' électricité, de gaz, de vapeur et d' air conditionné)	0,00	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d' assainissement)	0,00	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	9,00	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d' automobiles et de motocycles)	5,47	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	179,19	99,58%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,00	99,58%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	6,74%	99,77%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,00 t/Meur	2,18%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,27 t/Meur	95,88%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d' eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d' euros de revenus	0,00 t/Meur	2,18%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,77%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,58%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	13,41%	82,39%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	32,12%	99,77%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	99,77%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée).	200,15	74,44%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 50 % de l'actif net du Fonds est investi dans des actions de sociétés alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 15% de l'actif net du Fonds.

Comme mentionné ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :

a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

c) Opérations :

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.

En 2025, 92,55% des actifs nets du portefeuille étaient investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement 43,49% et 49,06% des actifs nets du Fonds en moyenne sur la base des données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Sélection négative spécifique au Fonds : les Sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (score de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Les sociétés ayant une note de START de E (note de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds Sub. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Fonds Subsi la notation START est C ou supérieure.

2) Gestion active : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs d'impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le fonds PAI sous-performe le PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer, si pertinent et applicable, avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	9,49%	Taiwan
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	5,76%	USA
ALPHABET INC	Télécommunications	4,59%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	4,48%	USA
SK HYNIX INC	Technologies de l'information	3,21%	Corée du Sud
CENCORA INC	Santé	3,03%	USA
MCKESSON CORP	Santé	2,99%	USA
S&P GLOBAL INC	Finance	2,74%	USA
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	2,35%	USA
UBS AG	Finance	2,25%	Suisse
BLOCK INC	Finance	2,15%	USA
INTERCONTINENTAL EXCHANGE	Finance	2,00%	USA
MERCADOLIBRE INC	Consommation discrétionnaire	1,98%	Brésil
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	Finance	1,69%	USA
SAFRAN SA	Industrie	1,64%	France

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

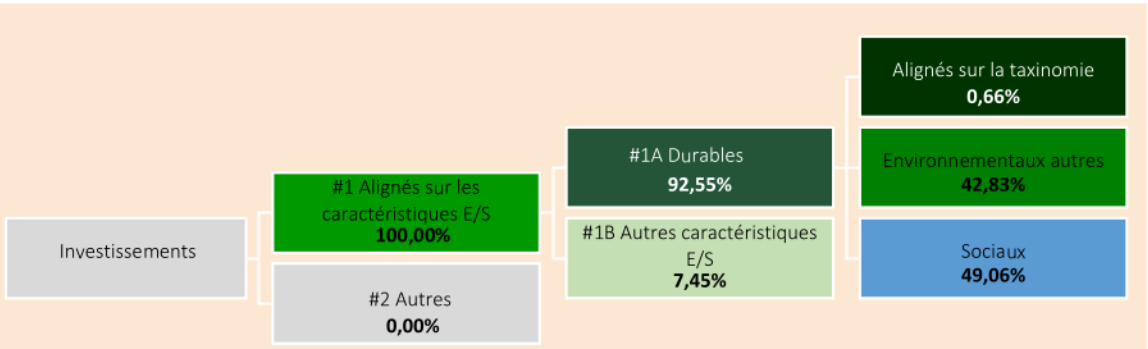
Quelle était l'allocation des actifs ?

Une proportion minimale de 90 % des investissements de ce Fonds est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 100,00% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG, donc 100,00% des émetteurs étaient alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Le Fonds effectue des investissements durables dans le cadre d'analyse desquels un minimum de 50 % de l'actif net du Fonds est investi dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (« les ODD ») pertinents, tels que mentionnés. En 2025, ce filtrage positif a été appliqué et 92,55% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, en moyenne, sur la base des données des 4 trimestres.

En outre, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5% et 15% de l'actif net du Fonds. En 2025, 43,49 % des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux, et 49,06% dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les autres investissements n °2 (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en actions, en obligations d' entreprises ou en obligations souveraines qui n' étaient pas classés comme investissements durables. Il s' agissait d' investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d' investissement du Fonds et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d' investissement du Fonds. Tous ces investissements ont fait l' objet d' une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d' entreprises ont fait l' objet d' un examen des garanties minimales afin de s' assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l' homme. Ces instruments n' ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Technologies de l' information	37.92%
Santé	15.13%
Finance	14.39%
Industrie	12.08%
Consommation discrétionnaire	10.55%
Télécommunications	6.95%
Equipements et services pour l' énergie	1.51%
Matériaux	0.77%
Biens de consommation de base	0.71%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carbutants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l' **énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est 0,66%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

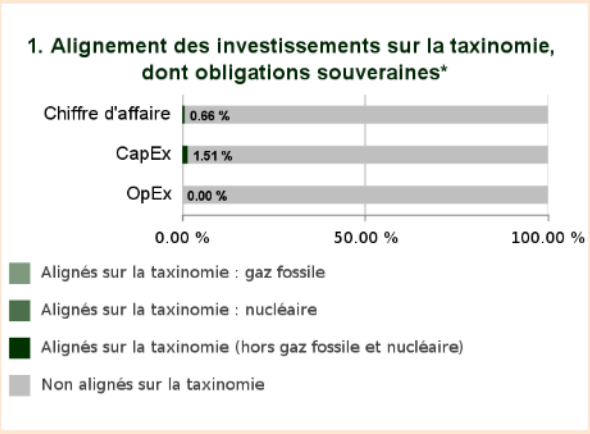
☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

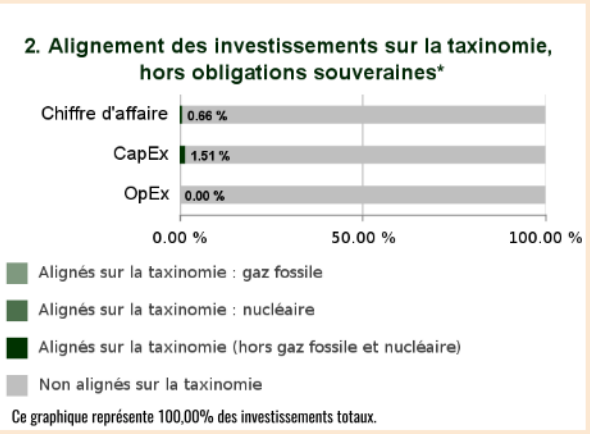
☒ **Non**

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.





Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 0,2 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 42,83% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux non alignés sur la taxinomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données des 4 trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 49,06% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également favoriser les caractéristiques environnementales et sociales mais ne sont pas systématiquement couvertes par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Fonds. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Fondss.

Au niveau des émetteurs (actions et obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage controversé (« basé sur les normes »). Les investissements font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments synthétiques au travers du cadre d'analyse des dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Fonds : dérivé à dénomination unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés sur sous-jacent unique

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du fonds dans la mesure où signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert ce titre est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des porteurs. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés avec une exposition longue à un unique émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions physiques longues en actions et/ou en dettes d'entreprise, le cas échéant.

Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans cette annexe.

Instruments dérivés indiciels

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif.

- Objectif de couverture et de gestion efficace de portefeuille : - les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- À des fins d'exposition : un dérivé d'indice peut être acheté par le Fonds à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois o Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Fonds. o Indice large (plus de 5 composantes) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Fonds.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90%. L'indicateur de référence du Fonds reste hors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés indiciels et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Fonds applique le calcul de la rémunération (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent à l'aide de produits dérivés) aux fins de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du Fonds (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Fondss.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration ESG

En 2025, nous avons introduit un nouveau cadre d'analyse ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre +25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et émergents. Le modèle vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les considérations ESG dans notre exposition souveraine. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos fonds de 25% à 30% pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité Actionariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter dans 96% de toutes les réunions votables

Stewardship Code: Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Code de gérance en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise.
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 25 entreprises dans ce fonds particulier.
Carmignac s'est engagé avec Microsoft en 2025 au sujet de gouvernance responsable de l'IA, à travers des réunions bilatérales et dans le cadre d'une initiative d'engagements collaboratifs (CIC pour l'IA ethique). Microsoft a renforcé sa surveillance de l'IA, a élargit le périmetre des tests liés a l'IA et les examens préalables au déploiement, et a publié une evaluation de l'impact de l'IA générative sur les droits de l'homme. Nous continuerons notre engagement avec Microsoft compte tenu de l'evolution rapide de ce secteur et des risques associés.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non Applicable.

CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST



CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

LOI ENERGIE-CLIMAT

ARTICLE 29

Carmignac Investissement

I. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

En janvier 2020, Carmignac a rejoint la liste des organisations soutenant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Depuis, nous avons structuré notre Rapport Climat ainsi que nos engagements climatiques autour des quatre piliers définis par la TCFD : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, et Indicateurs et objectifs. En 2025, Carmignac a procédé à l'évaluation des risques climatiques physiques et de transition de ses portefeuilles et publiera, en juin 2026, ses rapports TCFD conformément aux exigences réglementaires applicables au Royaume-Uni.

Pour aller plus loin, et dans le contexte de la loi Energie-Climat, Carmignac Gestion SA, qui inclut le fonds Carmignac Investissement souhaite encadrer sa politique climatique en référence à l'article 2 de l'Accord de Paris (2015) qui stipule :

> « a) Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les risques et les impacts du changement climatique ;
> b) Accroître la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et favoriser la résilience climatique et un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et c) Rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat. »

Deuxièmement, à la lumière de l'Article 4 de l'Accord de Paris, le Groupe Carmignac prend l'initiative en tant que gestionnaire d'actifs et contribue aux effets de l'atténuation du changement climatique à la fois dans nos opérations en tant que société, et dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. Avec des investissements à la fois dans les marchés développés et émergents, nous reconnaissons que les pays en développement ne progressent pas à la même vitesse, et nous nous engageons à utiliser notre influence pour encourager les meilleures pratiques, la clarté et la transparence des sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leurs politiques climatiques. Le Groupe Carmignac s'appuie de manière significative sur le cadre d'analyse de la TCFD pour s'engager auprès des entreprises afin de comprendre leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques et les mesures mises en place par rapport à leurs ambitions, objectifs et impacts climatiques. Le Groupe Carmignac reconnaît que la réduction des émissions de carbone dans les opérations, les produits et les services des entreprises, ainsi que des émissions directes et indirectes en amont et en aval, peut être un processus de longue haleine. C'est pourquoi, en tant qu'entité Carmignac Gestion SA, en sa qualité de société de gestion en titre de Carmignac Investissement, cherche à s'engager sur une feuille de route détaillant une approche progressive de la réduction des émissions sur le long terme, avec des objectifs d'émissions fixés conformément aux objectifs de l'Union européenne pour 2030, puis tous les cinq ans avec une ambition d'atteindre un objectif de zéro émission nette en 2050. Une description détaillée de cette feuille de route sera décrite dans ce présent rapport. Notre approche pour mesurer l'alignement de notre stratégie avec l'accord de Paris est décrite dans le rapport ci-dessous.

a. Les intentions de Carmignac Gestion SA pour intégrer les objectifs quantitatifs d'alignement sur l'accord de paris de la loi énergie- climat

Les actions ci-dessous ont été menées en 2025 dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les accords de Paris :

- Application d'un processus de suivi de l'alignement du portefeuille sur l'Accord de Paris sur différentes périodes, avec différentes conditions de marché, niveaux d'inflation, prix du pétrole et constructions de portefeuilles. A fin 2025, 44% des actifs de CGSA était aligné avec le scenario 2°C des accords de Paris. Ces calculs d'alignement avec l'Accord de Paris mesurés en degrés sont appliqués à tous les portefeuilles du Groupe Carmignac, ce qui inclut les fonds actions, obligataires et diversifiés.
- Mise en œuvre de l'impact des risques climatiques physiques et inhérents à la transition dans les objectifs d'alignement des émissions de carbone.
- Introduction progressive de la mesure des émissions de carbone du scope 3 à mesure que la couverture et la précision des données s'améliorent. A fin 2025, les émissions scope 3 du fonds étaient de 716,706.96 TCO2e basé sur la moyenne des données à fin de trimestre.
- En 2025, nous avons continué de suivre nos fonds selon une approche d'alignement avec les accords de Paris, développée en 2023. Dans ce cadre, nous avons fixé une année de référence des émissions de carbone pour Carmignac Gestion SA (en tant que consolidation des fonds dont Carmignac Gestion SA est la société en titre) et les autres fonds qui sont dans le périmètre de ce rapport au 31 décembre 2025. L'année de référence choisi pour notre stratégie d'alignement avec les accords de Paris est 2018.
- En 2025, Carmignac a développé une méthodologie propriétaire afin de déterminer si les entreprises en portefeuille prennent mettent en place suffisamment de mesures pour leur transition climatique.

b. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Afin de structurer notre approche vis-à-vis des objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris, nous nous sommes fixé l'objectif suivant :

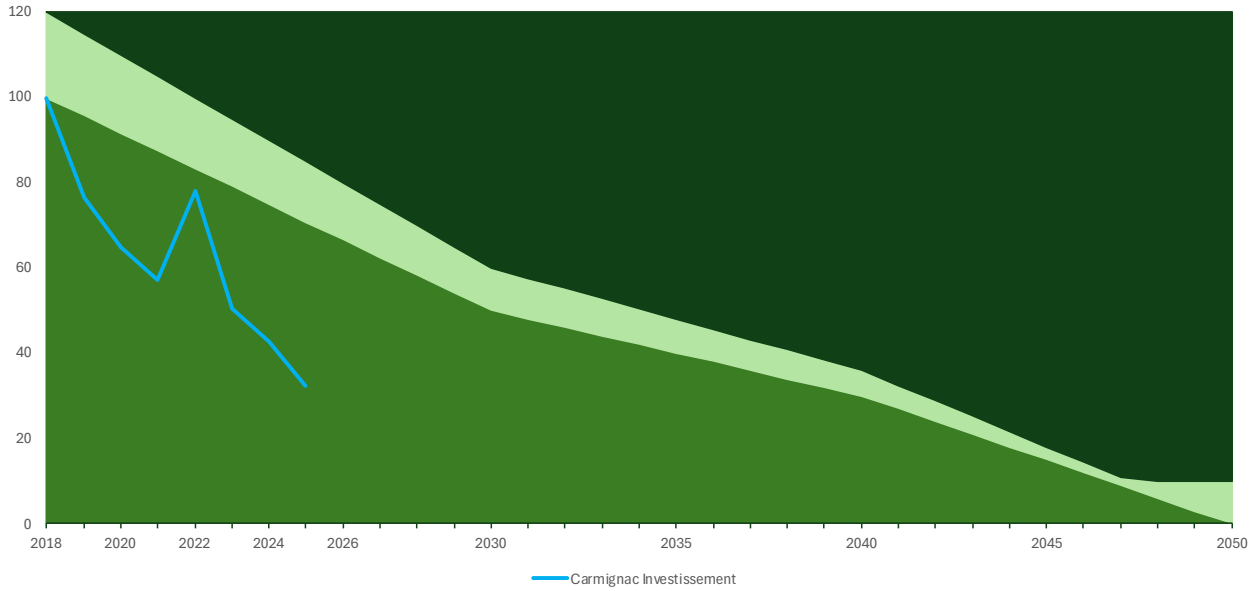
- Maintenir une trajectoire en ligne avec les objectifs d'émissions fixés pour 2030, 2040 et 2050.

OBJECTIF : Maintenir une trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en ligne avec les objectifs de réduction d'émissions fixés tous les 10 ans à partir de 2030 par rapport à l'année 2018.

Objectifs de réduction d'émission					
Date	**2030**	**2035***	**2040**	**2045***	**2050**
Objectifs de réduction d'émission vs 2018	-50%	-60%*	-70%	-85%*	-100%

**Ces cibles intermédiaires ont été mises en place afin de s'assurer que les fonds sont bien en ligne pour atteindre les objectifs fixés en 2040 et en 2050. Cependant, ces objectifs ne sont pas contraignants.*

FIGURE 1 : TRAJECTOIRE DE DECARBONISATION DES FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CARMIGNAC GESTION SA PAR RAPPORT A 2018, L'ANNEE DE REFERENCE DU FONDS



Source : Carmignac, as of 31/12/2025. The decarbonization approach includes the GHG Emissions Scope 1 and Scope 2 weighted by the company's most recently available enterprise value including cash (EVIC_EUR), adjusted to show the emissions associated with 1 million EUR invested in the portfolio. These emissions are then rebased (index 100 in 2018).

c. Méthodologie interne utilisée pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec les accords de Paris

En 2025, nous avons utilisé la méthodologie suivante pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec les accords de Paris.

1. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.
2. Pour contrôler ces objectifs le compartiment utilise une agrégation des émissions financées de chaque entreprise individuelle du portefeuille qui sont calculées à l'aide de la formule suivante :

(valeur de marché de l'investissement / valeur de l'entreprise, y compris les liquidités) x (émissions de GES du Scope 1 + émissions de GES du Scope 2).

3. L'émission du portefeuille est la somme de l'agrégation des émissions de chaque entreprise en portefeuille.
4. Ce chiffre est ensuite comparé à l'émission historique du fonds qui est calculé à partir de la composition actuelle du fonds
5. La différence des émissions en année T et émissions du portefeuille en 2018 divisé par les émissions du portefeuille en 2018 correspond à la trajectoire d'émission du portefeuille.

d. L'impact de la politique climatique de Carmignac sur le processus d'investissement

ENGAGEMENT

Carmignac s'engage activement sur la thématique du climat en utilisant le cadre de la TCFD comme base pour les engagements et le suivi des objectifs liés au changement climatique

SUIVI

Les émissions totales de carbone et l'intensité carbone sont surveillées à tout moment par les gestionnaires d'investissement, les analystes et l'équipe d'investissement responsable grâce au système Global Portfolio Monitoring, un tableau de bord en temps réel des positions du portefeuille, des données financières et extra-financières. Cela permet une gestion en temps réel de l'empreinte carbone par rapport au benchmark du fonds.

REPORTING

Depuis 2023, l'équipe d'investissement responsable travaille avec les équipes d'investissement afin d'améliorer l'expertise en matière de suivi de l'empreinte carbone. L'équipe d'investissement responsable a mis en place un contrôle trimestriel du portefeuille qui est présenté au gérant depuis le premier trimestre 2024.

Ces contrôles contiennent plusieurs données climatiques dont la ClimateVar, les PAIs, les émissions de CO2 y compris les scope 3, l'alignement des revenues avec la taxonomie européenne et le pourcentage du portefeuille aligné avec les accords de Paris.

ALIGNEMENT AVEC LES ACCORDS DE PARIS

Notre approche pour mesurer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'accord de paris calcule les émissions actuelles et historiques du fonds à partir de la composition actuelle du portefeuille. Nous avons choisi 2018 comme année de référence pour avoir assez d'historique pour rendre le modèle plus complet. Le calcul démontre au niveau du fonds le taux de décarbonisation, depuis l'année de référence, des entreprises présentes dans le fonds. Pour être aligné avec l'ambition de zéro émission nette en 2050, nous avons mis en place les objectifs de réductions d'émissions suivantes vs 2018 : -50% à 2030, -70% à 2040, et atteindre net zéro d'ici 2050. Les chiffres de décarbonisation du fonds seront mesurés, dans un premier temps, tous les trimestres, pour s'assurer de l'alignement du fonds en prévision du premier objectif à atteindre en 2030.

e. Politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non conventionnels

PLAN DE SORTIE DU CHARBON

En lien avec les préoccupations croissantes pour l'environnement et le risque d'actifs non performants ou isolés, nous avons mis en place une politique d'exclusion des mines de charbon depuis 2018. Carmignac a également étendu son seuil d'exclusion des sociétés de production d'électricité à partir de charbon présent dans sa gamme de fonds ISR, à tous les fonds Carmignac en octobre 2020. Enfin et surtout, Carmignac s'est engagé à une sortie totale de tout investissement lié au charbon à partir de 2030 pour les pays de l'OCDE.

STRATÉGIE DE SORTIE DU CHARBON D'ICI 2030

Carmignac s'est engagé à éliminer progressivement et à long terme tout investissement lié au charbon dans les pays de l'OCDE et dans le reste du monde. Si de futurs investissements liés au charbon sont autorisés dans le cadre de la politique d'exclusion de Carmignac, un retrait total des mines de charbon

et des sociétés de production d'électricité à partir du charbon sera mis en œuvre d'ici 2030, avec un seuil de tolérance effectif de 0%.

EXPLOITATION DU CHARBON

Des possibilités d'investissement très limitées et non au financement de nouvelles mines. Depuis 2018, Carmignac exclut les sociétés qui génèrent plus de 10% de leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique. À titre exceptionnel, il pourra être envisagé d'investir dans des sociétés d'extraction produisant plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique par an, mais dont l'extraction de charbon n'est pas le coeur de métier, et qui contribuent positivement à la transition énergétique par le biais d'autres activités commerciales. Nous nous engageons, par le biais de nos investissements en actions et en dette d'entreprise, à ne pas financer directement les entreprises qui prévoient de nouveaux projets d'exploitation de charbon. Si, par le biais d'acquisitions, une société détenue est impliquée dans de nouveaux projets d'exploitation de charbon, Carmignac, au travers de ses portefeuilles, se désengagera de ces sociétés dans un délai défini. Face à l'urgence climatique, Carmignac encourage les entreprises à prendre des engagements crédibles pour réduire leur dépendance à l'exploitation du charbon dans un délai de 2 ans glissants afin d'aligner leurs activités avec l'Accord de Paris.

GÉNÉRATEURS D'ÉLECTRICITÉ AU CHARBON

Engagement auprès des entreprises pour des émissions de CO2 les plus faibles possibles. Carmignac reconnaît l'importance d'encourager les entreprises à réduire leur dépendance à la production d'électricité à partir du charbon afin d'aligner leurs activités sur l'Accord de Paris. À cette fin, nous avons adopté le critère utilisant le gCO2/ kWh, suivant le seuil recommandé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés, comme le prévoit l'Accord de Paris :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Max. gCO2/kWh	366	326	**291**	260	232	207

ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

À la date de publication du présent rapport, Carmignac ne dispose pas d'une politique d'exclusion applicable à l'ensemble de la société concernant les activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels. Toutefois, certains fonds appliquent des restrictions ou exclusions spécifiques sur ces activités dans le cadre de leur stratégie d'investissement et/ou de leurs engagements de durabilité, tels que Carmignac Emergents, et Carmignac Épargne Actions Monde ISR. . Par ailleurs, les activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels ne sont pas considérées comme des investissements durables au sens du cadre d'analyse durable de Carmignac. Dans un souci de transparence, l'exposition aux entreprises impliquées dans ces activités est publiée et agrégée pour les fonds entrant dans le périmètre du présent rapport Article 29.

Plus largement, les risques et enjeux de durabilité associés aux activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels sont pris en compte dans le cadre du processus de recherche bottom-up de Carmignac et notamment au travers de l'outil propriétaire START. Cette analyse est aussi complétée par des activités de stewardship, incluant le dialogue avec les entreprises et l'exercice des droits de vote, quand applicable.

Des réflexions et échanges ont été engagés au sein de la société concernant l'opportunité de formaliser une politique applicable à l'ensemble des stratégies sur cette thématique. Toutefois, à la date de publication de ce rapport, ces discussions n'ont pas abouti à la mise en place d'une politique d'exclusion applicable à l'ensemble de la société dédiée aux activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels.

II. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :

a. Nos objectifs liés à la biodiversité

Au niveau du Groupe Carmignac, nous reconnaissons l'importance de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et l'intérêt de sensibiliser les acteurs financiers aux sujets liés à l'érosion de cette biodiversité.

Carmignac comprend parfaitement le rôle central de la nature, incarnant la biodiversité et les écosystèmes, comme étant essentielle à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie. Cependant, le poids des populations croissantes et leur impacts environnementaux n'a malheureusement pas eu les mêmes vertus.

Comme le décrit très justement le rapport 2019 de l'IPBES:

> «dans la plupart des endroits, les gens reçoivent aujourd'hui plus de nourriture, d'énergie et de matériaux que jamais auparavant, ce qui se fait de plus en plus au détriment de la capacité de la nature à fournir ces ressources à l'avenir, et sape fréquemment les nombreuses autres contributions de la nature, qui vont de la régulation de la qualité de l'eau au sentiment d'appartenance. La biosphère, dont dépend l'humanité dans son ensemble, est modifiée à un degré inégalé à toutes les échelles possibles. La biodiversité - la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes - décline plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. »

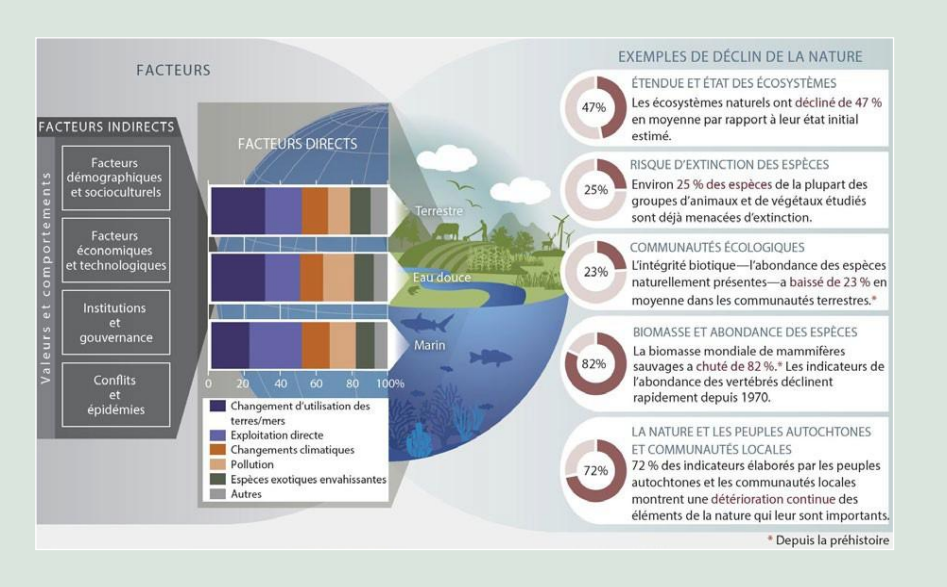
Carmignac a pris la mesure de cette détérioration pour encadrer sa politique de biodiversité au sein de ses investissements en référence aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992 :



Afin d'accroître la prise de conscience du risque lié à la biodiversité et inhérent à nos investissements dans un univers global au sein de trois principales classes d'actifs (actions, dettes d'entreprises et souveraines), Carmignac s'est informé grâce aux travaux réalisés par la plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques

(IPBES).

Grâce à leurs évaluations, leur soutien politique, le renforcement des capacités et des connaissances, la communication et la sensibilisation, nous avons pu identifier les 5 pressions sur la survie de la biodiversité telles que définies par l'IPBES : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.



Source : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr

Explication du rapport IPBES :

> « Le résumé ci-dessus montre les exemples de déclins observés dans la nature au niveau mondial, soulignant le recul de la biodiversité provoqué par des facteurs de changement directs et indirects.
>
> Les facteurs directs (changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et espèces exotiques envahissantes) résultent d'un ensemble de causes sociétales profondes. Ces causes peuvent être démographiques (par exemple la dynamique des populations humaines), socioculturelles (les modes de consommation), économiques (le commerce), technologiques ou en rapport avec les institutions, la gouvernance, les conflits et les épidémies. Il s'agit des facteurs indirects, qui sont eux-mêmes sous-tendus par des comportements et des valeurs d'ordre sociétal. Les bandes colorées représentent l'impact mondial relatif des facteurs directs sur (de haut en bas) les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins, selon une estimation tirée de l'examen systématique à l'échelle mondiale des études publiées depuis 2005. Le changement d'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50% de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, mais chaque facteur a une influence dominante dans certains contextes. Les cercles illustrent l'ampleur des impacts anthropiques négatifs sur différents aspects de la nature pour diverses échelles de temps, sur la base d'une synthèse globale des indicateurs. »

b. L'exposition de Carmignac Investissement aux risques liés à la biodiversité

Au travers de notre stratégie en matière de prise en compte des principales incidences négatives, nous nous engageons à mesurer les impacts des sociétés au sein de nos portefeuilles, ainsi que notre exposition aux risques liés à la biodiversité. Plus précisément en 2025, nous avons mesuré de manière trimestrielle les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en termes de biodiversité. En outre, plusieurs indicateurs PAIs (Principal Adverse Impacts) dont les tonnes de rejets dans l'eau générées par les sociétés bénéficiaires de nos investissements permettent une prise en compte progressive d'enjeux liés à la biodiversité.

La part des actifs sous gestion ayant une exposition aux risques liés à la biodiversité est présentée dans le tableau ci-dessous (au 31 Décembre 2025) :

	Exposition aux risques liés à la biodiversité	Actifs sous gestion du fonds	Actifs sous gestion à risque
Carmignac Investissement	9.72%	€ 4,504,874,679	€ 437,900,848

Source : Carmignac, sur la base des données MSCI et des données de portefeuille au 31/12/2025. Les facteurs utilisés dans le modèle comprennent : les controverses liées à la déforestation, les entreprises ayant des activités ayant un impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité, les producteurs et utilisateurs de viande bovine, d'huile de palme, de soja et de bois. Veuillez noter que la méthodologie utilisée pour les positions courtes et longues est cohérente avec celle utilisée pour le calcul des principales incidences négatives

c. Notre prise en compte des risques liés à la biodiversité dans notre stratégie d'investissement

Dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, nous nous sommes rapprochés de différents fournisseurs de données pour permettre de déterminer de manière plus graduelle les impacts sur la biodiversité des investissements sous-jacents des portefeuilles de notre gamme. Cependant, des analyses sont toujours en cours. En effet, nous avons identifié une importante difficulté à évaluer l'impact des décisions d'investissement sur la biodiversité en raison d'un manque de données car quantifier les pertes en termes de biodiversité sur le plan financier et identifier les investissements en faveur de la biodiversité sont moins bien appréhendés que la lutte contre le réchauffement climatique.
Afin de rendre cet enjeu concret et opérationnel au sein de nos portefeuilles, nous avons décidé de définir une stratégie basée sur une mesure concrète et un objectif à horizon 2030. Notre feuille de route se base sur les piliers suivants :

1. L'approfondissement de notre démarche ESG basée sur la prise en compte des enjeux environnementaux :

✓ Réductions d'univers :

o Le fonds exclus de son univers d'investissement les entreprises ayant un score START de « E » sur le pilier environnemental.

✓ Filtrage Positif :

o Le fond investit au moins 50% de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50% de leurs revenus de biens et services liés à, ou qui consacrent au moins 30% de leurs dépenses d'investissement à, des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies ou dont les opérations sont alignées avec au moins 3 des 17 objectifs du développement durable des Nations unies (voir https://sdgs.un.org/goals) dont les objectifs « eau propres et assainissement » et « énergie propre » sont alignés avec notre objectif de biodiversité. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux sont de 5%, des actifs nets du Compartiment.

✓ Revue des indicateurs présents sur notre plateforme de recherche ESG START dans le cadre de son amélioration et alignement avec les indicateurs PAIs notamment ceux liés à la biodiversité

✓ Engagements ciblés pour les entreprises faisant l'objet de controverses en matière de biodiversité.

2. **L'identification d'une mesure efficace et disponible pour l'ensemble de nos univers d'investissement** :

Nous avons choisi une mesure agrégeant les résultats d'un filtre négatif. Ce filtre est déterminé sur la base des domaines d'activité les plus préoccupants en matière de biodiversité:

a. Les entreprises qui produisent des matières premières contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou

b. Les entreprises qui utilisent des produits de base contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou

c. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses liées à la déforestation ; ou

d. Les entreprises qui exercent leurs activités dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité de celles-ci ; ou

e. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.

Nous reconnaissons que cette mesure est incomplète mais considérons qu'elle est actuellement la donnée la plus largement accessible. Nous nous réservons le droit de modifier le choix de notre indicateur clé sur la biodiversité à mesure que l'architecture du marché s'améliore dans ce domaine.

III. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :

Carmignac prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans sa gestion des risques, pour avoir plus de détails sur la manière dont Carmignac gère les risques de durabilité pour tous ses fonds dont Carmignac Investissement, veuillez-vous référer au rapport « Article 29 – LEC » au niveau de l'entité Carmignac Gestion.